

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

Le Château et la Seigneurie de Septmonts

Depuis le chanoine Cabaret (1770) et le docteur Godelle (1840) les auteurs, impressionnés par l'importance des ruines de Septmonts, ont accepté des origines merveilleuses et n'ont guère étendu la chronique historique du monument.

Ils en rapportent la fondation à Saint Prince, frère de Saint Rémi et évêque de Soissons. Saint Prince sous le vocable duquel la chapelle castrale des comtes de Soissons était placée, vocable qui sera étendu à une époque indéterminée au donjon de Septmonts, est le personnage qu'invoqueront les prélats à l'heure où ils songeront à exciper de leur primauté sur le comté laïc.

On ajoute encore que Septmonts fut la résidence forcée de Drotégésile, l'évêque devenu épileptique par suite d'intempérance. On l'identifie aussi avec le « Sauriciacum » du synode mérovingien et l'on a prétendu enfin que ce nom définitif que nous lui connaissons, lui aurait été donné par un exilé notoire, le pape Jean VIII qui par là, aurait voulu rappeler les sept collines de la cité alors rebelle.

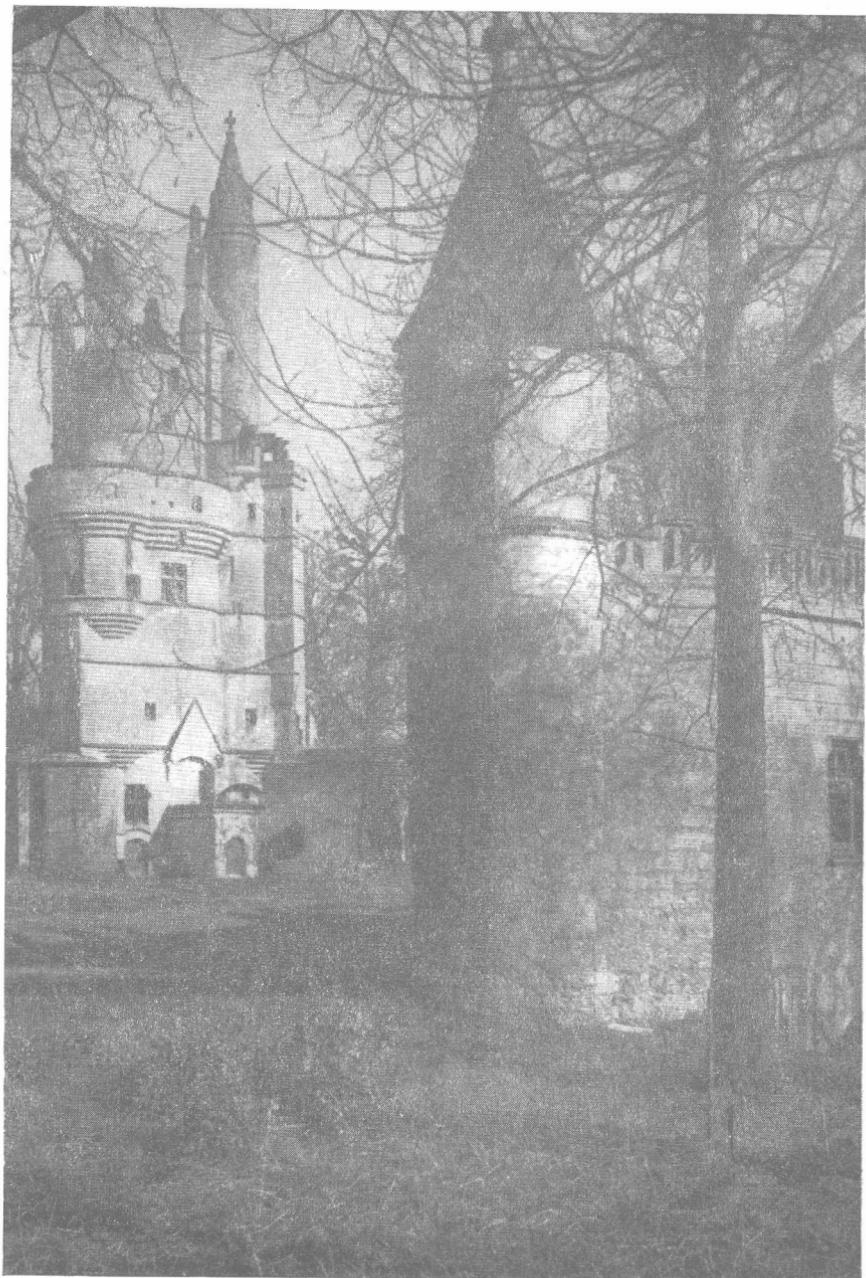
Ce sont des légendes qui manquent de preuves ; de leur abandon d'ailleurs Septmonts ne saurait souffrir. Les caractéristiques de son donjon, son importance et son état de conservation en font un des spécimens les plus curieux qui nous soient restés de l'architecture militaire du XIV^e siècle.

Sa silhouette à elle seule aurait inspiré Gustave Doré pour l'illustration des Contes drôlatiques. A ses pieds les petites maisons restées du type rural soissois, le vallon agréable rafraîchi par les eaux de la Crise, le cirque des fameuses collines enfin, sont un ensemble qui suffit au prestige du village.

LES ORIGINES

Septmonts apparaît dans l'histoire par un acte qu'y signa *Gosselin de Vierzy*, 57^e évêque de Soissons (mort l'an 1152) en faveur de l'abbaye Notre-Dame. On surprend ensuite ses habitants qui vont implorer Saint Médard et lui demander de les préserver d'une épidémie de peste vers 1139.

Il est vraisemblable que dès ce temps, les évêques avaient là



leur maison de campagne, c'était d'ailleurs le cœur de leur seigneurie qui s'étendait sur Septmonts, Belleu, Noyant et Rozières.

Nivelon de Chérizy (Quierzy), un des grands prélates, et qui devait devenir une figure de premier plan de la croisade contre Constantinople, parapha ici, en 1177, une charte pour le chapitre cathédral. On dit aussi qu'il y reçut Philippe-Auguste à son retour du sacre (1180).

De telles réceptions n'étaient pas sans frais, et tous les auteurs datent de ce moment une convention, dont les transformations ultérieures assez mal déterminées embarrassent fort les historiens, c'est celle du droit de gîte du roi.

Pour envisager ce droit et sa cession, il faut savoir que la seigneurie de Pierrefonds était mouvante de l'évêché. A ce titre, le seigneur de Pierrefonds, l'un des quatre principaux vassaux, devait aider à porter le pontife sur la « Sedia gestatoria » le jour de sa première entrée à Soissons. Philippe-Auguste lorsqu'il acquit la seigneurie de Pierrefonds désira supprimer ce vasselage, il s'entendit avec notre Nivelon et lui abandonna en échange son droit de gîte. Or ce droit se percevait à Septmonts.

Ainsi les évêques perdirent à jamais leur suzeraineté sur Pierrefonds et ce fut pour eux un marché de dupes. En effet, Pierrefonds sera réuni au Valois, ce pays deviendra un jour l'apanage des puînés et leurs majestés, oubliant l'accord, reprendront la prétention de se reposer à l'occasion chez l'évêque.

Haymard de Provins, l'évêque qui présida à l'inauguration de l'actuelle cathédrale, séjourna à Septmonts, un titre de 1218 concernant Prémontré en atteste.

Puis vient *Jacques de Bazoches*, issu d'une des plus illustres maisons du diocèse, auquel d'ailleurs elle donna bientôt quatre autres prélates.

Évêque parmi les plus éminents de son siècle, contemporain de l'apogée de la féodalité, Jacques dut, à l'exemple de ses grands voisins, bâtir son château ; la tradition la plus ancienne l'affirme et Dormay l'a lu dans les titres de la cathédrale. « Ce fut lui qui augmenta et ferma de murailles le château de Septmonts, qui rétablit l'ancien édifice ».

Nous verrons qu'il ne demeure que peu de choses de ce travail architectural. Il y aurait en 1226 accueilli le jeune Louis IX et toute sa cour. Il venait de lui donner l'onction à Reims. C'est cet événement qui permit aux évêques de Soissons de fortifier leur privilège de « doyens nés et premiers suffragants » de la province ecclésiastique et Jacques de Bazoches cristallisa la sentence que ses successeurs n'oublieront pas « Haec habet urbs vere post Remos prima sedere ».

Milon de Bazoches, son petit-neveu donna l'onction à Philippe III le Hardi (1271), mais il n'est pas marqué qu'il hébergea le

souverain, par contre *Gérard de Courtonne*, non consécrateur, reçut à Septmonts en pareille circonstance Philippe le Long en 1316.

De *Pierre de Chappes*, autre évêque, on connaît un titre de fondation daté du château en 1337.

LE CHATEAU NEUF

L'apparition de *Simon de Bucy* suit de peu une nouvelle affinité entre Septmonts et Pierrefonds.

L'évêché ainsi que les abbayes soissoises avaient demandé au roi de les prendre sous sa juridiction directe. C'est ainsi que Jean le Bon en vint à créer en 1354 la prévôté dite « de l'Exemption de Pierrefonds ». Beaucoup d'auteurs ont mal interprété cette institution purement judiciaire, cela les a conduits à imaginer que notre château relevait féodalement de celui de Pierrefonds.

Simon appartenait à une famille originaire de Bucy-le-Long qui, depuis peu de générations, avait accédé, grâce à ses mérites, aux plus hauts rangs du clergé et de la magistrature. Parent de l'évêque de Paris son homonyme mort en 1304 ; fils d'un troisième Simon premier président du Parlement dont une rue de Paris porte le nom, notre Simon était jeune et sans doute bien en cour lorsqu'en 1362, il fut élu évêque de Soissons.

Son épiscopat qui devait durer 42 ans, fut fécond en actes sages et réparateurs, car il était contemporain d'une lamentable époque au cours de laquelle le diocèse fut flagellé par les désordres et l'invasion.

Le pays était infesté de gens de guerre à qui les villes interdisaient leurs portes. De quelle nation, de quelle faction qu'elles étaient, ces bandes sans solde et sans humanité vivaient sur la campagne de pillages et de rançons. La misère était générale, les villages se dépeuplaient, les terres allaient en friche et devenaient sans profit pour le seigneur. Ceci explique les fortifications de nos abbayes et même de leurs fermes, fortifications qui toutes datent du XIV^e siècle.

L'évêque fut du mouvement et son chantier surpassa tous les autres. Ce que faisant, il œuvrait pour sa sécurité et aussi pour celle de ses sujets à qui il rendait confiance en leur promettant asile. C'est par erreur que l'on a cru que le joli fort avait été bâti pour l'étape du roi ; la négation en est donnée par le constructeur lui-même dans l'acte de 1373 qui va être relaté, il y est précisé que le droit de « past ou giste en l'ostel de l'Évêché à Septmonts de lez Soissons » n'est plus pris ni perçu depuis que le château de Pierrefonds a été mis en la main du roi et puis en celle du duc d'Orléans ».

La construction de Jacques de Bazoches fut radicalement remplacée par celle dont on admire les restes et que les générations s'obstineront à attribuer au dit Bazoches bien que Bucy

se soit inscrit en deux clefs du donjon par son blason « d'azur à la fasce d'or, chargée de 3 aigletoffes de sable ».

Le domaine dont il jouissait à Septmonts est parfaitement connu par l'« aveu et dénombrement » qu'il présenta au roi en 1373, domaine complet, plus que suffisant pour le prélat et ses commensaux. En plus de « l'ostel de l'Évêché », il comprenait un jardin, deux clos de vignes, cinq viviers, une garenne, la ferme de la Carrière, un moulin, une grange aux dîmes, les droits féodaux avec ceux de justice, des dîmes, vinages, tailles, corvées. Huit fiefs dépendaient de lui dans le village : Billet - Lointier (deux) - du Maret - Novelet - Le Picard - d'Ostel et de Saint Pierre (sans doute trois maisons accolées de tourelles dans le village ont succédé à quelques-uns de ces fiefs).

Un autre document est à signaler : le testament de l'évêque. Il est daté du 28 Janvier 1404 « à Septmonts, dans la chambre d'apparât de la maison épiscopale, près de la chapelle », ce que j'identifie avec la salle du second étage du donjon.

« Révérend père en Dieu, Mgr Simon de Bucy », ne survécut que huit mois à cet acte, il trépassa le 14 Octobre.

Après lui, les textes se raréfient sur ces époques troublées. On a écrit que ses successeurs cherchèrent refuge au Mont Notre Dame, mais il ne semble pas qu'ils aient pu y trouver le confort et la sécurité de Septmonts.

Renaud des Fontaines, prélat acquis à la cause bourguignonne et contemporain des chevauchées de la Pucelle hanta le château aux heures de sa retraite, il y signa une première pièce pour l'abbé de St-Crépin en 1439, et une commission d'enquête sur la situation de St-Léger le 25 Août 1442, il n'en connaît pas le résultat puisqu'il mourut quelques jours plus tard et sans doute à Septmonts.

DE LA RENAISSANCE AU XVII^e SIÈCLE

La Guerre de Cent ans assoupie et l'époque Renaissance se présentant, le château ne connaît pas la désertion. Il fut construit dans son enceinte un logis agréable et conforme aux désirs des temps nouveaux.

Les auteurs, qui se copient, en attribuent la création à Jean Milet et la continuation à de Roucy, Hennequin et Legras, ce qui embrasse un espace de deux siècles.

Il se devine que le pavillon qui était encore habité en 1914, n'était qu'un débris de la construction du XVI^e siècle, ceci fait qu'il n'est pas possible de restituer à chaque prélat l'œuvre qui lui est propre.

De celle de *Foucauld de Bonneval*, évêque de 1513 à 1528, il ne demeure que cinq panneaux de pierre finement sculptés, les seuls que M. de Warcy put sauver en 1841 alors qu'on voulait les incorporer au dallage de la ferme de la Carrière. Quatre personnages équestres y sont figurés, des preux de la légende et des contemporains : le roi François parfaitement

reconnaissable et le Comte de Foix. Le cinquième panneau est le grand blason de notre évêque qui est « parti » de l'écartelé que portait sa mère (Foix, Béarn et Comminges), la devise gravée est une prière de tous les temps « Inquire pacem ».

Il est sûr que *Mgr de Bullioud* fit travailler au château renaissance, Décamps vers 1550 a relevé sur sa partie, qui servait alors de logis au gardien, son blason : « tranché, chargé de trois besants et 3 tourteaux posés en orle, de l'un en l'autre ». Ce prélat est mort ici comme on le lisait sur sa tombe de cuivre de la cathédrale ; en une inscription qui par sa brièveté contrastait avec toutes les autres « Hic jacet bone memorie D. Symphorianus Bulioud huius Ecclesie Episcopus, qui obiit apud Castrum de Septem-montibus 5 Januarii, anno 1533 ».

Les conflits religieux du XVI^e siècle rappelèrent la capacité défensive du château. Dès 1556, le sieur Manscourt en portait le titre de capitaine ; peut-être est-ce lui qui fit percer, de manière assez grossière, les meurtrières d'arquebuse dans le parapet de la galerie en encorbellement de la grosse tour. Toutefois, en 1567, quand les calvinistes surprinrent, puis occupèrent Soissons pour le saccager six mois durant, il n'est pas sûr que *Charles de Roucy* s'y réfugia, s'il le fit, ce ne fut que pour sa première étape d'exil. On s'est aussi égaré en prétendant qu'il mourut à Septmonts en 1585. Son agonie se produisit à Soissons le jour de la rédaction de son testament ; dans ce document, il n'oubliait pas Anne de Roucy, sa nièce bien-aimée qu'il avait élevée à la crosse de l'abbaye St-Étienne les Soissons, la même qui, au cours d'un séjour, traça le joli graffite qu'on voit encore dans la galerie de défense du donjon.

Le capitaine dont il a été parlé, Denis de Manscourt, avait épousé Nicole Lesguillier, le nom de celle-ci se lisait sur la cloche de Rozières de 1566, il se lit encore sur sa pierre tumulaire de Septmonts (1571).

Les Lesguillier étaient eux-mêmes de notables magistrats et on les rencontre souvent officiers de justice ou du fisc de l'évêché. En 1582, D. de Manscourt réside toujours à Septmonts en qualité de procureur du roi en l'Élection de Soissons et de capitaine du château, il s'accordait alors avec les Lesguillier pour céder un bien commun (l'ex-collège Sainte Catherine) sis à Soissons, où les religieux Minimes désiraient se fixer.

En 1589, c'est Benjamin Peschard qui est capitaine du château « pour Monseigneur », il prend à bail de son maître le droit de chasse (sauf celui des lièvres et perdrix) dans tous les bois de la seigneurie. Il semble le dernier des capitaines. Dès lors, on ne rencontre que des « concierges », le premier en date (1590) est Jean de Ciry allié des Lesguillier.

Cette présence militaire s'explique, car la place de Soissons, au pouvoir de Mayenne, qui n'avait pas encore fait sa paix avec Henri IV restait en état de siège. L'évêque Hennequin fuyait les troubles et vivait à Septmonts, son hôtel urbain servait de grenier d'intendance des garnisons en 1589.

Sous la minorité de Louis XIII, Soissons fut de nouveau agité pendant trois ans. Le duc de Maine (fils de Mayenne) était un trublion actif parmi les princes ambitieux. Aussi, les échevins et les magistrats fidèles à la Cour, furent bannis en masse en 1615 ; aussitôt après, de Maine s'en prit au corps ecclésiastique. Jérôme Hennequin n'attendit pas son tour, il réprimanda sagement le duc et « abandonnant sa maison et son bien » il s'en revint à Septmonts suivi de plusieurs chanoines. Déjà vieilli, il y fonda son deuxième et fort long obit en 1616. Il n'est pas sûr qu'il y mourut comme d'autres l'ont avancé.

Le Soissonnais aux dernières années de l'épiscopat de *Simon Legras* fut attristé par le pillage et les sévices des armées de la Fronde. De 1650 à 1653, Septmonts hébergea des réfugiés auxquels les murailles du château promettaient une sécurité dont leurs villages manquaient. En mars 1654, un homme était tué dans une maison par un soldat.

C'est cette année-là que Louis XIV fut consacré par notre évêque. Deux ans après, ce dernier se trouvant en Octobre en son château y fut atteint de maladie (il était âgé de 68 ans). Son agonie dura huit jours, au cours desquels il appela à deux reprises le curé de Septmonts pour lui donner la communion et aussi les derniers sacrements. Le jour de son trépas, le corps fut conduit à Soissons muni d'un certificat du curé Prévost.

Charles de Bourlon, neveu et coadjuteur de Legras recueillit la crosse et aussi le penchant du défunt pour la maison de Septmonts. La mode des « allées nobles » sévissait de son temps, il fit aménager en « cours » un long espace vert qui, de la porte du château gagnait le fond de la vallée et de là se poursuivait presque jusque le village de Rozières. Il le fit planter en allées, le garnit de charmilles et fit creuser à son extrémité un canal circulaire (encore visible) qui a donné le nom de « rond d'eau » à l'endroit.

Bourlon chérissait Septmonts au point de s'y trouver le jour de la fête patronale de Saint André, il y officiait pontificalement et y donna la confirmation les années 1658, 1663 et 1666.

Les actes paroissiaux signalent la présence de ses maîtres d'hôtel : maître Quentin Boucher en 1659, maître Charles Deschamps en 1671. Son concierge du château est en 1656 maître Jean de Confavreux, Charles Daufeuil lui succédera.

En mai 1663, un garçon de 27 ans natif du village : Charles Boutin pérît de mort violente, il n'avait reçu aucun sacrement, mais Monseigneur présent lui donna pleine absolution, ce qui permit de l'inhumer sous les dalles de l'église.

Mgr de Bourlon semble bien être le dernier des estivants du château dont il avait embellî les abords. Lui mort (1685), l'église de Soissons resta comme veuve durant sept années.

Sans doute, les Septmontois aspiraient-ils aux séjours du prélat qui fut ensuite annoncé : les inscriptions des cloches de Septmonts et de Noyan, fondues en 1691 le font supposer.

Mgr de Sillery y étant désigné parrain. Cet acte de courtisannerie fut vain, pour la cérémonie tout d'abord ; Monseigneur n'entrera à Soissons qu'à la fin de 1692 et il ne paraîtra à Septmonts qu'en 1694, pour y donner la confirmation à 30 enfants.

L'ABANDON DU CHATEAU

En 1685, lors de la nomination de Daniel Huet, l'hôtel de l'évêché à Soissons, archaïque et délabré, ne répondait plus à la condition des prélat du grand siècle. Huet y entreprit des travaux coûteux, qu'il n'acquitta pas tous, mais dont il tint compte à son successeur non sans contestations et après jugement arbitral.

Les revenus de l'évêché se montaient alors à 8.000 livres, ils étaient insuffisants pour financer l'agrandissement et la décoration du palais épiscopal, et pour entretenir Septmonts tout aussi démodé et décrépi.

Septmonts fut abandonné et l'on comprend que ce qu'il pouvait contenir d'utilisable (parquets et lambris) put être arraché et transporté à la ville où Sillery devait héberger Louis-le-Grand en 1692 et en 1693.

Brûlart de Sillery, prélat de cour, résida peu à Soissons, il était représenté à notre manoir par un concierge du nom de maître Barthélémy Willaume qui mourut d'apoplexie le 5 novembre 1714 et fut enterré dans l'église ; est-ce coïncidence ? ce fut aussi d'apoplexie que son maître fut frappé et qui décéda à Paris quinze jours plus tard.

Six mois ne s'étaient pas écoulés depuis l'intronisation de *Languet de Gergy* que celui-ci parfit la condamnation du château : il le loua à un marchand !

Les tours désormais ne se dresseront plus qu'en symbole, elles marqueront toujours l'emprise féodale, mais le régime est bien transformé. Le seigneur n'est plus qu'un gros propriétaire, il n'a plus aucun contact avec ses vassaux et manants, ceux-ci ne connaîtront plus que ses officiers de justice et hommes d'affaires.

Les revenus de la seigneurie de Septmonts s'étaient amenuisés depuis le Moyen âge en ce qui concerne les cens, rentes et menus droits seigneuriaux que la dépréciation avait allégés. Ce qui restait au seigneur évêque consistait en propriétés foncières bien déterminées, celles dont nous allons énumérer les locations.

A ce moment (1718), l'économie du village fut consciencieusement étudiée par Louvet, fonctionnaire aux tailles. C'est une paroisse de bon labour et de gras pâturages ; retenons que sur 7 charrues de terre, 5 appartiennent à l'évêque et elles sont franches de dîmes, il possède 10 des 25 arpents de vignes, 60 des 70 arpents de prés, 180 des 200 arpents de bois, le moulin et la carrière.

Septmonts alors n'a pour résidence ecclésiastique que celle de son curé — il n'en possède aucune de privilégiée mais compte 62 feux roturiers.

LA GESTION DE LA SEIGNEURIE

Il semble intéressant de détailler comment fut affermé le domaine au XVIII^e siècle.

Du temps de Languet, le seigneur y préside en personne, il signe le plus modeste bail ; lorsqu'il sera élevé à l'archevêché de Sens, ses modalités locatives seront recopiées, mais ses successeurs qui ne comparaîtront pas, délègueront tous pouvoirs à des hommes d'affaires.

De la propriété castrale, l'évêque détacha le jardin et le clos de vigne, ainsi amoindrie, il en concédait un bail de neuf ans le 14 Décembre 1715 à Nicolas Fauvel marchand et à sa femme, à savoir : *le château* - les fossés autour avec les herbes et oseraies qui sont dedans et sur les bords - l'herbe des allées sans pouvoir toucher aux arbres ni charmilles - Cinq prés (le Clozeau - le pré à gain - le grand pré - Milly et la Fosse Molière) avec la botture de leurs arbres. L'étang du moulin - le droit de pêche dans la rivière - le bois l'Évêque - le pressoir banal - les cens et rentes seigneuriales avec le droit d'afforage.

De l'acte, il se déduit que le château lui-même est non valeur, l'évêque s'y est réservé « la chambre parquetée et le cabinet de l'appartement pour en disposer quand bon lui semblera ». Ce confort ne semble pas promis au locataire qui « sera tenu d'entretenir les lieux qu'il occupera dudit château... en ce qui est de son habitation après que les dits lieux auront été mis en état, au cas qu'ils ne le soient ».

En résumé, les seuls droits que l'évêque s'est réservé sont : la justice, les lods, ventes, quints et requints. Le preneur jouit de quelques autres droits, des herbes, des bottures, des coupes de bois et des revenus du pressoir. Ce qu'il pourra être, c'est un éleveur de bétail et un exploitant forestier, il sera aussi le tenancier du pressoir banal. Ses charges seront la tenue du cueilleret fiscal, l'entretien et la garde du domaine concédé, les travaux gratuits de la part de vendange attribuée à l'évêque ainsi que l'entrepôt des vins qui en proviendront, et enfin 1.200 livres de redevance chaque année.

Fauvel résilia son bail en 1721. Il fut repris par deux beaux-frères, laboureurs de Mesmin : Antoine Padieu et Philippe Briquet qui acceptèrent un loyer porté à 1.600 livres, plus 300 bottes de chacune 50 échalats dont on verra l'utilisation, plus 600 fagots à livrer aux officiers de la justice temporelle de l'évêché (à raison de 250 au bailli - 250 au procureur fiscal - 100 aux huissiers).

En 1732, pour Mgr Lefebvre de Laubrière, on louera aux mêmes charges à Antoine Padieu seul, laboureur établi maintenant à Septmonts. En 1739, du temps de Mgr de Fitz James

le loyer en argent sera ramené à 1.450 livres en faveur de Louis Bertin, marchand de bois, marié à la veuve Padieu.

Du château, passons *au clos de vigne* qui lui était voisin.

Mgr Languet le subdivisa en 8 lots parallèles de un arpent chacun qu'il concéda à autant de vigneron du lieu. Il fournira à chacun 33 bottes d'échalats tirés de la redevance du locataire du château ; chacun devra porter sa vendange dans les cuves du château et là, Monseigneur percevra un tiers de leur récolte, redevance dite du « tiers franc » et qu'ils estiment à 25 livres si elle était servie en argent.

En 1738, on en revient à la location totale du clos à Louis Bertin et à Jean Bailly puis, l'avènement de Monseigneur de Fitz-James le laissa à six particuliers qui s'en partagèrent les 8 à 9 arpents, toujours à pareille redevance.

La ferme de la Carrière l'Évêque, une des excellentes du Soissonnais et qui fut exploitée de 1684 à 1770 par la famille Le Brasseur produisait le meilleur revenu de la seigneurie. Par son bail de 1715 Languet de Gergy abandonnait au fermier le jardin du château, la coupe d'un arpent du bois l'Évêque, les droits de terrage et de champart sur les terres de la montagne de Septmonts, Ambrief et Noyan, certains dîmes sur les enclaves de la cense de Billy et les droits de mairie et grosses dîmes sur le terroir de Noyan. A charge de fournir le cireilleret de perception des droits, d'entretenir les chemins à 22 pieds de large, de faire quatre journées de prestations (charriages), recevoir les officiers du prélat qui viendront chaque année tenir leurs plaid généraux et enfin, de livrer à Soissons les muids de grains suivants : 8 de froment - 5 de bled moison, 5 d'avoine, plus encore 1.607 livres d'argent, 1.800 gerbées (équivalentes à 28 esseins de froment), 12 chapons vifs et en plumes ainsi qu'un agneau.

Ces baux furent renouvelés en 1726, 1732 et 1739. Ils seront simplifiés à l'article du fermage en 1746 (15 muids de froment - 7 d'avoine - 2.000 livres en argent et 1.500 gerbées équivalant à 24 esseins de froment).

Le moulin banal auquel fut jointe la jouissance du « rond d'eau » qui avait agrémenté le parc, était de plus faible revenu. Ce revenu oscilla de 1715 à 1739 entre 300 et 360 livres et 6 à 12 canards pour passer ensuite à 400 livres. Les deux premiers meuniers (Dubois et Lemoine) finirent en conflit avec Mgr de Gergy. Le bail de 1728 implanta la famille Rozelle qui restera en place jusque 1770.

Quant à la carrière Bossu, ses revenus n'étaient pas constants. La belle pierre avait naguère permis l'érection du donjon, elle continuait en 1718 à offrir son matériau aux environs et à Soissons.

Mgr Languet la bailla moyennant 150 livres de loyer en 1716 à Pierre Brébant, laboureur à Vignolles et à François Melaye, voiturier à Soissons — puis en 1725 à Jacques Melaye, autre voiturier aux conditions de s'engager à ne transporter les pierres qu'avec trois charrettes et non plus ; de laisser de 15 à 20 pieds de distance des piliers de grosseur suffisante pour qu'aucune perturbation ne puisse se produire en surface. Monseigneur s'était réservé la faculté d'extraire de la pierre lorsqu'il en aura besoin, soit pour construction ou pour réparation, de son palais épiscopal, de ses fermes et autres bâtisses dépendant de son évêché, sans que pour cela les preneurs puissent prétendre à une diminution de leur redevance.

A noter que c'est par acte de 1787 que l'évêché, contre un cens de 2 esseins d'avoine, concéda le droit d'extraire des pierres de taille sous toutes les terres qui dépendaient de sa ferme de la carrière aux sieurs Fiet, Déché, Mesnard et Cagniet. Le cessionnaire et sa rente qu'il voulait perpétuelle furent soufflés trois ans plus tard ; par contre la concession telle qu'elle avait été déterminée conserve encore pleine puissance. L'un des bénéficiaires (Déché dit Lacour), simple maçon limousin, devait acquérir grande notoriété dans le clan des agioteurs et démolisseurs de bâtiments nationaux.

Cabaret a révélé diverses campagnes de destruction au château : celle de 1722 consommée par Languet qui en enlève lambris et boiseries pour parer l'appartement qu'à Soissons il avait bâti pour y recevoir Louis XV à l'occasion du sacre. Ce fut Mgr Fitz James qui, en 1738, fit abattre la flèche d'ardoise du donjon, décorée de belles figures et ornements antiques de plomb. On ne parle pas des récupérations de moellons, il en fut pourtant, les gravures de Tavernier en attestent ainsi que le rédacteur du Pouillé de 1755 qui rechercha en vain la chapelle et qui, considérant l'état des ruines, douta que jamais évêque vint s'y retraire.

A défaut de la présence de leurs seigneurs, les Septmontois côtoyaient de petits nobles enclins à l'habitat rural, ils furent aux XVII^e et XVIII^e siècles, les du Val et de Pouilly, seigneurs de Verdonne, les Petit, Huger de Bacquencourt, de Roze, seigneurs de Pondront et ce Pfyster, major d'un régiment suisse qui en 1747 vendit à la communauté de l'Enfant-Jésus son vendangeoir et divers biens dont le fief de Louairte qui relevait de la Tour de Saint Prince. Ceci inclina la communauté à créer au village une école de jeunes filles que NN. SS. de Fitz-James puis Bourdeilles aumônèrent par l'abandon d'un droit de 200 livres. Plus tard, en 1811, la veuve Brulart de Genlis (belle-sœur du fameux « gouverneur » des Orléans) voudra faire revivre cette école, mais un décret venu du palais impérial de Saint-Cloud s'opposera à l'acceptation du legs.

Au milieu du XVIII^e siècle, les biens de l'évêché furent aban-

donnés à la régie d'un fermier général. Le bail du château n'eut plus l'importance qui a été dite. Le locataire, Rémi Perotin, tient le château, les fossés, le pressoir, la garenne, les allées d'arbres, les grosses et menues dîmes de Rozières, les prés et aulnaies au bout du bois l'Évêque, une terre à Rozières et la carrière Ruet, mais sous beaucoup de réserves ; une est curieuse : il ne pourra tenir auberge, cabaret, ni vendre du vin au détail dans le château. Ce bail, qui lui sera continué en 1774 et en 1782, n'aura pour loyer que la modique somme de 260 livres.

C'est que Pérotin était plus gardien qu'exploitant. Fils du maître d'école de Rozières, il était en place en 1750 et sera successivement qualifié de concierge, garde, garde-chasse de Monseigneur. Les traditions surannées de la féodalité lui amènerent parfois de grands messieurs, ainsi le 12 Septembre 1757, dès 9 heures du matin, il entend heurter le vantail de la porte principale. C'est messire Jean-Baptiste Legras, écuyer, seigneur et vicomte d'Acy, Serches, Dhuisy, Malvoisine, Brétigny Maurepaire, Maupigeon et autres lieux. Avec sérieux, il demande si le seigneur évêque est dans son château, il vient, dit-il, lui rendre foi et hommage de la seigneurie de Serches qu'il hérite de son frère, et s'offre de prêter le serment de fidélité, de payer les droits de chambellage et autres et faire dénombrement.

Il va de soi qu'il n'y a que Pérotin à la bicoque, qu'aucun évêque, depuis 70 ans, n'en a franchi le porche aux tourelles écroulées. Le vicomte d'Acy s'est fait accompagner d'un notaire de Soissons, celui-ci fait signer un acte de vassalité qu'on laisse au concierge. L'obligation solennelle est faite, pour le reste ils savent où rencontrer le suzerain.

L'attrait pastoral que rechercha la société à la fin du XVIII^e siècle incita Mgr de Bourdeilles à prendre des délassements hors de la ville. Il est évident que les murs vétustes de Septmonts qu'alors dessinait Tavernier ne pouvaient le tenter. Monseigneur d'ailleurs trouva le confort, en location, dans la gentilhommière de Vaufourchy à l'entrée de Bucy.

La résidence véritablement opulente lui vint en 1782 : on venait de bannir les religieux célestins de leur abbaye de Villeneuve et le p'-élat se l'appropria.

Mais le glas de l'ancien régime allait bientôt tinter, les belles années de Villeneuve les Soissons, de notre 90^e évêque étaient comptées.

L'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE

L'époque de la Révolution fut calme à Septmonts, il ne s'y trouvait pas d'agitateurs, il n'y avait pas de ci-devant à inquiéter, tout au plus se trouvait-il trois biens ecclésiastiques fort inégaux à vendre. Ce fut un événement assez singulier, ils restèrent presque tous en possession des Septmontois.

La première adjudication fut celle de la ferme de la Carrière qui était la location la plus importante de tout le patrimoine

de l'évêché. Elle était louée depuis 1780 à Louis-Nicolas Desboves et, sur estimation de 87.325 livres elle fut adjugée en mars 1791 à son fermier pour 125.000 livres.

On songea ensuite au château, Rémi Pérotin le père y était décédé en 1784, un de ses fils, autre Rémi lui avait succédé en qualité de « garde de la seigneurie de Mgr l'Évêque », c'est lui qui reçut le 28 mars 1791 les envoyés du District aux fins d'estimation. Il s'agissait de deux laboureurs de Buzancy et Chazelle, de Robin charpentier à Courmelles et du maître maçon Déché dont il a été parlé. Pérotin les promena aux bâtiments et lieux dont il était détenteur et les experts procédèrent à l'estimation suivante où le donjon, on va le voir, tient bien peu de place.

1) Corps de logis composé d'une cuisine, fournil à gauche de la cuisine, salle à droite et encore sellier au bout de la salle, le tout au rez-de-chaussée. Galetas en forme de chambre au-dessus des dits bâtiments, et encore grenier au-dessus des dits galetas, tous lesquels avons estimé	1.200 livres
2) Au bout de la cour, en face de la cuisine, écurie, grange et vendangeoir dans lequel il y a deux pressoirs, l'un à étiquette, l'autre à coffre, avec deux cuves, le tout servant à faire le vin	870 livres
3) Une grande tour et une cave dessous, dans toute son étendue que nous avons estimé ..	650 livres
4) Une autre tour proche le jardin	200 livres
5) Dans le clos de vignes une cave et deux caveaux	100 livres
6) Les fossés autour du dit château	150 livres
Total de la valeur en principal :	3.170 livres
Suivent les héritages compris au bail :	
1) 5 arpents de terrain garnis de frênes et peupliers formant plusieurs allées entre la place de Septmonts et le Rondiaux . . .	1.000 livres
2) Un pré, marais de 5 arpents et demi . . .	18 livres 10
3) Une terre près le bois Lévêque contenant 1 essein	2 livres 10
4) La garenne au-dessous du clos du château contenant 6 pichets	4 livres 10
Total en revenu annuel	25 livres 10
Le total des deux opérations donnent en principal	4.170 livres

L'adjudication eut lieu à Soissons le 8 Juin, ce fut une criée

fort calme, Rémi Pérotin et Sébastien Juvigny étaient les seuls amateurs, personne ne vint surenchérir à l'allumage de la première bougie. Le château resta à Juvigny pour 11.500 livres.

Ce même jour, on adjugea quatre parcelles du clos, cher à notre épiscopat, les autres parcelles ne passeront à l'encan qu'en 1795.

En août 1791, lors de la liquidation d'un pré de l'évêché de 10 hectares plantés de 389 arbres, les enchères eurent plus de feu ; un soissoissons l'emporta sur une coalition de petites gens de Septmonts. Le bourgeois se ravisa pourtant, il abandonna le pré à 38 paysans non sans tirer quelque bénéfice.

La mutation du moulin fut à la fois lamentable et laborieuse, crié le même jour, il fut adjugé à la 6^e bougie à un certain Lefèvre, de Vaudesson, fort connu pour être trafiquant de l'agio. Lefèvre ne put payer en temps, le moulin fut repris par les Domaines et offert sans susciter de preneur. Le District devra attendre 16 mois pour procéder à une folle enchère. Bonnard, d'Aizy, s'en rendit adjudicataire, mais lui aussi était « un margoulin » sans capitaux. Une nouvelle confiscation s'ensuivit puis une quatrième adjudication, laquelle attribuera l'usine à la 12^e bougie au sieur Chovet de Celles.

En biens nationaux de la commune, il ne restait plus à vendre que ceux de la Fabrique et des sœurs de Genlis dites de « l'Enfant-Jésus », ils ne seront lancés sur le marché qu'en avril et août 1794.

LA FAMILLE JUVIGNY — LE ROMANTISME

Sébastien Juvigny âgé de 43 ans lors de l'acquisition du château appartenait à une famille des plus anciennes du village. Il avait quitté l'état des siens qui étaient tous manouvriers vigneron et, à la veille de la Révolution, remplissait les fonctions de maître d'hôtel (ce qui veut dire homme d'affaires) de Mme la Marquise de Sailly chez qui il résidait à Paris paroisse Saint-Sulpice.

Rentré à Septmonts, il s'y qualifie « bourgeois », il possédait des économies et profita de la confiscation des biens d'église pour les investir. Sa lettre de Septembre 1790 adressée au District soumissionne pour une longue liste de terres auxquelles il ajoute le moulin.

Son comportement pendant la révolution est assez effacé à Septmonts qui devient en 1790 chef-lieu d'un canton qui groupe douze villages. Juvigny est secrétaire greffier de la commune en 1793. C'est l'année où l'on projette de convertir son domaine en bastille. En effet, les représentants Lejeune et Roux sont dans l'Aisne où ils surveillent l'exécution de la loi sur les suspects. Les prisons de Soissons ne peuvent plus contenir les prêtres, nobles et autres, le procureur général syndic Pottofeu décrète que les détenus soissoissons seront incarcérés à Septmonts pour faire place à ceux qu'on doit envoyer de Laon et de Château-Thierry.

Juvigny dut faire preuve de civisme, il abattit une des tours, il le regretta, dit-on, et fit depuis des sacrifices pour la conservation du monument. En 1796, on le nomme capitaine de la Garde Nationale du canton, milice pacifique qui se composait de 81 gardes qu'on ne vit que parader aux fêtes décadaires. Sous l'empire enfin, il devient receveur des contributions de Septmonts ; il survivra huit ans à la mort de Anne-Marie Jullien sa femme et trépassera le jour de Noël 1829.

Le partage entre ses deux enfants attribua le château à Adrien Jean Charles Juvigny (1830).

Le silence et l'indifférence s'étaient appesantis sur la demeure, les Juvigny habitaient le pavillon renaissance ; la tour dite « du girolettes » existait encore, mais la propriété s'était amputée de l'angle de l'enceinte bordant le village qui dès lors forma la propriété de la « tour carrée ».

Les ruines recurent un jour un visiteur d'importance : Victor Hugo, l'événement passa inaperçu, il ne sera révélé que par la publication posthume de sa correspondance.

« Dans une charmante vallée (écrivait-il à sa femme), repliée « loin de toute route, il y a un admirable châtelet du XV^e siècle « encore parfaitement habitable. J'ai prié M. de Bonneau de « me donner avis si jamais on voulait vendre ce château une « dizaine de mille francs. Je te l'achèterais mon Adèle. C'est « la plus ravissante habitation que tu puisses te figurer. Une « ancienne maison de plaisance des évêques de Soissons ». »

Ce que ne dit pas le poète, c'est qu'il n'est pas seul à jouir de la révélation, il a Mademoiselle Drouet au bras, mais peut-être a-t-il conscience de son infidélité et, bon mari, il veut l'atténuer en formulant un désir généreux... Synchronisme plaisant : à même date, Adèle Hugo était aussi en voyage. En Bretagne, elle transportait un déenchantement certain et ses biographes ne savent assurer si Sainte-Beuve qu'elle y retrouva parvint à dissiper sa tristesse.

Toujours est-il que les amants firent l'ascension du donjon, leur graffite « Victor-Hugo-Juliette - 29 Juillet 1835 » assez dissimulé à la hauteur du 5^e étage a échappé aux surcharges d'obscurs passants ; il n'en est pas de même de celui du sommet « V. Hugo 29 Juillet 1835 » qui était encore intact il y a vingt ans.

Al. Dumas père vint avec ses amis Lhote pêcher l'écrevisse à Septmonts, mais il ne semble pas s'être soucié du monument. Pourtant la contagion romantique gagnait le Soissonnais, en 1840, le préfet Desmousseaux de Givré, désolé de l'état d'abandon du château, songeait à lui donner une plus digne affectation, il conseilla à la commune d'en faire l'acquisition, elle pourrait y placer la mairie, l'école et le presbytère et déjà il laissait espérer une aide du gouvernement.

En 1841, M. de Warcy (parent de l'avocat Paillet) sauvait les bas-reliefs dont il a été parlé.

Au même moment, les premiers archéologues locaux Godelle puis Décamps s'intéressent aux ruines et à leur chronique et enfin, en 1853, la société archéologique naissante s'émut en apprenant que le propriétaire des ruines se proposait d'y apporter des transformations.

Elle se déplaça pour engager Juvigny à conserver des vestiges qui faisaient la gloire du village.

Les soissonnais furent écoutés. Le château déjà était domaine embarrassant, A. J. Ch. Juvigny s'en libéra en août 1864, en en donnant la nue-propriété à l'une de ses filles Mme Brunaux ; puis en Octobre suivant, il se ravisa ; en accord avec ses deux filles il décidait de le mettre en adjudication. Un parisien, Jacques Edmond Leman, amateur sérieux, l'acquit moyennant 18.100 francs.

LA RENAISSANCE DES RUINES — 1865 - 1914

Le délassement dans un enclos mélancolique à l'ombre de ruines vénérables n'était pas l'idéal que se proposait M. Leman. Ce peintre du siècle de Louis XIV, illustrateur des œuvres de Molière caressait l'ambition de rendre à la propriété l'affection qu'elle avait perdue depuis près de deux siècles. Son activité pour y parvenir ne se ralentit jamais au cours de son séjour qui devait s'étendre sur quatorze années.

Lorsqu'il arriva, la propriété côté village était dissimulée par une ceinture de petites constructions ; les larges douves dont on peut suivre le contour sur l'atlas cadastral avaient été loties et bâties depuis longtemps. Leman parvint à racheter trois de ces espaces qu'il nettoya de leurs verrues. Ailleurs, il dut se contenter de n'acquérir que la mitoyenneté des murs.

Ses travaux furent variés, ils portèrent sur la restauration du donjon, de la tour d'angle N.-O.

Il fut moins heureux lorsqu'il voulut bâtir du gothique, alors il s'égara dans le genre troubadour. Ses créations d'ailleurs ne trompent pas l'archéologue, elles exhalent le maniérisme et la chétivité. Plus douteuses encore furent ses décisions d'ajourer les arcades de la muraille du Nord, de percer de porches en tiers-point celle de l'Est et de démolir le vieux châtelet pour le remplacer par un ridicule pastiche transporté en bordure de la place publique.

Mais sa grande œuvre fut surtout la reconstruction du pavillon d'époque flamboyante. Il n'était pas facile de recréer un château doté d'annexes rendues nécessaires pour les besoins du XIX^e siècle, en partant d'une construction tronquée qui ne comprenait que deux pièces au rez-de-chaussée et à l'étage. M. Leman y ajouta des appentis de part et d'autre, il disposa des cheminées, les unes pastiches faites de moussages, d'autres arrachées à des édifices voisins (Berzy). Il tendit toutes les salles d'apparat de tapisseries anciennes de grande valeur qu'on disait flamandes. D'aucunes représentaient des scènes profanes (*Histoire de Psyché*), d'autres bibliques. Le martyre

de Sainte Catherine, le triomphe de la religion chrétienne sur le paganisme, etc...

Là où les tapisseries laissaient du vide, et aussi dans les caissons du plafond, l'artiste peignit lui-même dans le goût du XVI^e siècle. Il tint aussi à rappeler le souvenir des prélats ses prédecesseurs, en faisant placer les blasons de plusieurs d'entre eux dans des cartouches de pierre et dans des vitraux.

La campagne de 1870 interrompit un instant son labeur. Le général Von Selchow qui dirigeait le siège de Soissons avait installé son Q. G. à la ferme de la Carrière Lévéque ; on sut que Leman avait été désigné comme chef des gardes nationaux septmontois, l'occupant le jugea suspect et le consigna dans son château.

L'on s'étonne que sitôt la réalisation de son dispendieux caprice, l'artiste en résolut la vente. En Juin 1877, une demoiselle de 28 ans : Antoinette Leininger s'en rendit adjudicataire au prix de 60,000 Frs. Le château, les ruines, cour, jardins, bosquets et pièce d'eau couvraient alors 1 hectare 8 ares.

Mademoiselle Leininger était alors domiciliée 9 avenue de Friedland, autre demeure historique, elle l'avait achetée à Mademoiselle Lebeuf plus connue sous le nom de Marguerite Bellanger.

Avec elle et pendant un demi-siècle, Septmonts va demeurer meublé avec somptuosité et profusion, dans un goût fort second empire. Le pavillon entouré de parterres agrémentés de statues mythologiques de marbre, reprit place dans l'annuaire mondain, au feuillet des nobles châteaux d'Ecuiry, de Buzancy et de Muret, ses voisins.

Sa propriétaire en vint à ceindre le tortil, elle épousa le baron Daniel d'Ezpeleta d'une vieille famille hispanique, le créateur du port de Passajes sur la frontière et le fondateur de la Chambre de Commerce Franco-Espagnole de Paris.

L'ABANDON

En 1914, Septmonts fut libéré par la Division Marocaine qui le 12 Septembre délogea l'ennemi de la Carrière Lévéque. Au cours des années qui vont suivre, le front étant la rivière d'Aisne ; château et village bien dissimulés dans le vallon deviennent des cantonnements importants.

Parfois des projectiles de fort calibre viennent en troubler le séjour, il en fut qui firent des victimes au château le 14 Juillet 1915. Le 19 du même mois, Guynemer abattait son premier adversaire et prenait terre à la Carrière Lévéque.

C'est Septmonts qui reçut le service auto du Q. G. de la 6^e armée en 1917 lors des préparatifs de la bataille de la Malmaison. Le château reçut au cours de ces années de notables visiteurs, on cite les généraux Franchet d'Esperey et Hirschauer.

Notons qu'à la seconde bataille de la Marne, Septmonts fut

libéré le 18 Juillet par la première division Américaine, mais c'est alors que les grands dégâts apparurent.

Les ruines avaient vaillamment résisté, le service des Monuments historiques constata quelques brèches de maçonnerie au donjon et des dégâts à la terrasse de zinc, dommages qu'il évalua 60.000 francs 1920. 20.000 francs furent ajoutés pour dégradations à la chapelle Saint Louis.

Le pavillon renaissance malgré ses blessures était très réparable, mais ses propriétaires étaient vieillis, ils se bornèrent à mettre l'édifice hors d'eau momentanément, à l'aide de carton goudronné, et ils attendirent. Ils attendirent un accord qui étendrait aux sujets espagnols les droits aux dommages de guerre.

Réfugiés dans des dépendances (que Leman avait achetées en 1866) les châtelains moururent à l'attente, le baron en 1924, la baronne en 1929.

Quant aux vestiges archéologiques, ils eurent un meilleur sort que la demeure, le donjon et la prétendue chapelle se virent classés parmi les monuments historiques le 18 Mars 1920, ce qui les fit bénéficier de restaurations en 1930.

La deuxième guerre mondiale n'a rien ajouté à la détresse du château qui, une dernière fois, assista à une concentration de troupes, 7 et 8 Juin 1940.

Ces troupes devaient tenter de contenir l'ennemi qui s'était infiltré à l'Est de Soissons ; de Septmonts partirent : le 71^e R. I. qui prenait position sur le plateau d'Acy, et le 20^e G. R. D. I. qui allait se signaler à la ferme du Mont de Soissons.

**

VISITE ARCHÉOLOGIQUE

ÉTAPE DE CONSTRUCTION.

Jacques de Bazoches (1219-1242) le constructeur que l'on accepte, dédaigna placer la forteresse sur les hauteurs voisines, il la voulut au centre du village, dans la cuve.

Le plan de cette œuvre primitive échappe car il n'en subsiste que trop peu de vestiges, qui consistent dans la partie basse d'une tour à bec incorporée au glacis du donjon et des pans de murailles noyées dans les débris de locaux entre la tour carrée et la salle Saint Louis.

Des additions furent apportées à ce fort, leurs vestiges se voient dans la courtine ouest et dans les restes d'une première campagne XIV^e siècle, celle du logis Saint Louis.

Au 3^e quart du XIV^e siècle on décida la reconstruction complète du château. Le tracé de l'enceinte date de ce moment.

Pour des motifs inconnus le front Est fut transporté en retraite, de ce fait la « salle Saint Louis » se trouvant en dehors, il fut nécessaire pour la protéger de l'enfermer dans une « chemise » ou bastion avancé.

